

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

**OBJET :**

**Adhésion à la SPL-Xdémat**

**Rapporteur : M. LAURENT**

**Délibération n°14**

**EXPOSE DES MOTIFS**

En application de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, qui permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement [...], des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général », les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne ont créé une Société Publique Locale, la SPL-Xdemat, pour fournir des prestations liées à la dématérialisation au profit de collectivités actionnaires.

Cette société propose notamment la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition de services :

- de plateforme de dématérialisation des marchés publics ;
- de tiers de télétransmission de flux comptables et administratifs ;
- de parapheur électronique ;
- d'archivage électronique ;
- et, plus généralement, de tout service développé ou acheté par la société pour développer la dématérialisation.

Pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, il appartient aux collectivités territoriales intéressées d'acquérir une action au capital social de 15,50 € (le capital social étant fixé à 183 489 euros, divisé en 11 838 actions) auprès du département sur le territoire duquel la collectivité est située.

Les ventes d'actions intervenant à une date biannuelle, les collectivités ou leurs groupements intéressés peuvent conclure avec le

département concerné une convention de prêt d'action, pour une durée maximale de 6 mois pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre la date de la vente d'actions.

L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département de la Meurthe-et-Moselle, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

Considérant l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de bénéficier des prestations de la société SPL-Xdemat, il est proposé d'acquérir une action de son capital social pour en devenir membre.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation ;
- d'approuver pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels que joints en annexe à la présente délibération ;
- d'accepter le versement chaque année à la société, d'une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat ;
- d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 € auprès du Département de la Meurthe-et-Moselle, sur le territoire duquel la collectivité est située ;
- d'emprunter une action au Département de la Meurthe-et-Moselle, sur le territoire duquel la collectivité est située, conformément au projet de convention de prêt d'action joint en annexe ;
- de désigner Madame Monika POYDENOT D'ORO DE PONTONX en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale ;
- d'approuver que la ville d'Essey-lès-Nancy soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par le représentant de la collectivité qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale de la Meurthe-et-Moselle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs et modifiés par l'Assemblée générale

ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt ;

- d'autoriser d'une manière générale Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 5 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, pouvoir M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

**Pour Extrait**

 **Michel BREUILLE,**  
*Michel Breuille*  
**Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

**ABSENTE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME DEVOUGE

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**

